

COMMUNE DE RENCUREL (ISÈRE)
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 OCTOBRE 2014

Présents : Mme Marylène SERRAT et Cécile BRAIDA MM. Didier LATTARD, Michel EYMARD, Christian STANZER, Michel FOURRIER, Pierre POLESELLO, Patrick PILARSKI, Fabrice RENCUREL

Excusés : Hélène LUCZYSZYN, Pierre JEANSELME
Secrétaires de séance : Michel EYMARD et Mylène BORRELLI.

Il liste les points à l'ordre du jour et propose de rajouter à l'ordre du jour la réciprocité Zone nordique des Coulmes - Domaine de ski alpin du Col de Romeyère puis donne lecture du compte-rendu de la séance du 12 septembre 2014. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1. Avenant chaufferie

Reporté au prochain conseil.

2. Emprunt travaux eau et assainissement Feuilletière

- Emprunt long terme

Monsieur le Maire donne lecture des propositions d'emprunt long terme obtenues auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne.

Le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant 150 000 €

Durée : 15 ans

Échéance trimestrielle constante

Taux 2,6%

Frais de dossier 300 €

- Emprunt court terme

Monsieur le Maire donne lecture des propositions d'emprunt court terme obtenues auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne.

Le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant 150 000 €

Durée : jusqu'à 3 ans

Échéance trimestrielle constante

Taux 1,95%

Frais de dossier 300 €

3. Emprunt travaux du refuge et travaux divers

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal les travaux réalisés au refuge :

- 1ere tranche : celle-ci a été réalisée sous convention avec la CCBI. Le reversement à la CCBI (part restante à la charge de la commune) s'élève à 43 100 € y compris les honoraires.

- 2nde tranche : la part d'autofinancement s'élève à 40 000 € HT, sachant que l'on a obtenu une subvention de 50 % dans le cadre du Contrat de Développement Diversifié.

Il rappelle aussi les travaux au Centre des Coulmes pour le raccordement à la chaufferie ; 8 611,00€ HT et les travaux sur le bâtiment de la mairie qui ont été subventionnés à 50% par le Conseil Général ; 12 604,07 € HT à financer.

Soit un montant total de 104 315,07 € HT

Monsieur le Maire propose d'effectuer un emprunt de 100 000 € et donne lecture des propositions d'emprunt obtenues auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne.

Le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant 100 000 €

Durée : 15 ans

Échéance trimestrielle constante

Taux 2,46 %

Frais de dossier 250 €

4. Réforme territoriale

On le sait, une importante réforme des collectivités territoriales est voulue par le gouvernement :

- La création de Métropoles (agglomérations de plus de 400 000 habitants comme Grenoble) aux compétences étendues est votée et en cours de mise en œuvre. Les Métropoles disposeront de compétences actuellement exercées par le Conseil général.
- La réduction du nombre de Régions : 13 Régions au lieu de 22, tel est le nombre qui figure dans le texte voté en première lecture par les députés, le 27 juillet dernier. Le débat va se poursuivre au Sénat avant de revenir à l'Assemblée Nationale.
- Des Régions aux compétences élargies dont certaines sont exercées actuellement par les Conseils généraux, comme les routes et les collèges.
- Des Communautés de communes « renforcées et agrandies » (le seuil minimum pourrait passer de 5 000 à 20 000 habitants avec, peut-être une dérogation pour les territoires de montagne). Ces intercommunalités « deviendront, dans le respect de l'identité communale, le véritable échelon de l'action politique de proximité, selon les propos d'André Vallini, secrétaire d'État à la Réforme territoriale ». (Interview dans Isère Magazine n°146, d'octobre 2014). Un projet de loi présenté le 18 juin dernier en Conseil des ministres devrait venir en débat prochainement au Parlement.
- Des conseils généraux qui continueront d'exister au moins jusqu'en 2020, mais dont les compétences seront progressivement transmises aux Métropoles, aux Régions, voire aux intercommunalités.

Selon quel calendrier prévisionnel cette réforme devrait-elle se mettre en place ?

Certes, les textes de loi ne sont pas encore tous votés, mais le calendrier annoncé est le suivant :

- Mise en place des Métropoles : 1er janvier 2015 ou 1er janvier 2016 selon les Métropoles
- Entrée en vigueur de la nouvelle carte des Régions : 1er janvier 2016
- Adoption de la nouvelle carte des intercommunalités : 1er janvier 2016, pour une entrée en application au 1er janvier 2017.

Comment tout cela va-t-il se traduire concrètement pour nos communes et les Communautés de communes que nous connaissons actuellement ?

La Communauté de communes de la Bourne à l'Isère compte actuellement environ 6 500 habitants. Elle ne pourra donc pas rester en l'état.

- Doit-elle rejoindre les Communautés de communes du Pays de Saint-Marcellin et celle de Chambaran-Vinay-Vercors avec qui elle travaille actuellement au sein du Contrat de Développement Durable Sud-Grésivaudan signé avec la Région Rhône-Alpes ?
- Doit-elle rejoindre les Communautés de communes du Pays du Royans (St Jean-en-Royans), du Vercors (La Chapelle) et du Massif du Vercors (Villard-de-Lans) avec qui elle travaille au sein du Parc Naturel Régional du Vercors ?
- Quels sont les arguments en faveur de tel ou tel regroupement ?
- On parle de « bassins de vie » comme base de regroupement des Communauté de communes. Quel est le bassin de vie de nos communes ? Est-ce un critère pertinent ?
- Comment et par qui seront « gouvernées » ces nouvelles Communautés de communes qui doivent être, selon la formule d'André Vallini, « le véritable échelon de l'action politique de proximité » ?
- Quelles seront leurs compétences et que restera-t-il aux communes ?
- Une fusion de communes est-elle envisageable ? Souhaitable ?

Les réponses à toutes ces questions, et à bien d'autres encore, sont déterminantes pour l'avenir de nos communes et du(des) territoire(s) dans le(s)quel(s) elles s'inscrivent.

Qui construira ces réponses ?

Le Secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale ? Le Préfet ? Les Présidents des Communautés de communes ? Les maires ? L'ensemble des élus locaux ? Les citoyens ?

Cette réforme va décider de notre organisation territoriale et de notre vie quotidienne pour des décennies. Elle mérite une large information et un grand débat.

5. Réciprocité Zone nordique des Coulmes - Domaine de ski alpin du Col de Romeyère

La Commission tourisme de la CCBI réunie le 29 septembre 2014 a proposé, lors de l'examen des tarifs des vignettes de la Zone Nordique, que soit acté le principe d'une réciprocité entre la Zone Nordique des Coulmes et le domaine de ski alpin du Col de Romeyère pour les clients qui achètent un forfait semaine, comme cela se pratique entre les Zones Nordiques du Vercors pour les détenteurs d'une carte "Massif" : tout détenteur d'un forfait semaine de la Zone nordique des Coulmes bénéficierait d'une remise de 50% sur l'achat d'un forfait de ski alpin au Col de Romeyère et tout détenteur d'un forfait semaine de ski alpin au Col de Romeyère bénéficierait d'une remise de 50% sur l'achat d'une vignette journée de la Zone Nordique.

La même commission tourisme suggère que soit créé **un forfait semaine jeune pour le ski alpin au Col de Romeyère**.

Le conseil municipal donne un accord de principe. Cependant il est subordonné à l'accord du Ski Club et de la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère.

Le Conseil Municipal demande une réunion avec le Ski Club.

DIVERS

- Vercors Literie recherche un local de 30 m² environ. Réflexion sur les locaux disponibles.
- Agence postale prolongation arrêt de Graziella Fanjas du 22 septembre au 04 octobre.
- Un test sur le débit ADSL sera demandé à quelques habitants afin d'avoir une vue du débit sur différents points de la commune.

- Ouverture plis bois décheté : fin de la consultation le 16 octobre à 16h. Commission ouverture des plis le vendredi 17 octobre 14h.

Fin de la séance à 21h50

Prochain conseil : 30 octobre 18h